

## Conseil municipal du 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le Vingt quatre du mois de novembre, le conseil municipal de Campagnac, s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire.

Etaient présents : Mmes VISIER. LABEAUME. ANDRE. MM. BELLOC. GUIRAL. PUEL. BOUSSAC. CAUSSE.

Absente (excusée) : Mmes CROIZIER.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.

### **FIXATION/REPARTITION Assemblée issue de la FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES :**

Après rappel par M. le Maire de la composition de la CC des Causses à l'Aubrac issue de la fusion des CC de Laissac, des Pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre et commune de Sévérac d'Aveyron, le conseil municipal, afin de conclure un accord local qui permet de répartir au maximum 25 % des sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués et des sièges de « droit », décide d'approuver la composition du conseil communautaire à 42 sièges (règle dérogatoire) au lieu de 37 (règle de droit) selon les dispositions de la loi du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et suivant les conditions cumulatives imposées.

### **CONTRAT DE RURALITE PNRGC – TRAVAUX 2017 :**

Le projet Cœur de Village sur les 4 dossiers déposés (Cœur de Village, carte communale, cinéma, logements locatifs) au Contrat de ruralité du PNRGC a été retenu.

### **INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME après SDCI :**

La loi ALUR prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière d'instruction des documents d'urbanisme à compter du 27 mars 2017 (3 ans après la publication de la loi) dès lors qu'aucune opposition n'a été manifestée par les communes membres de l'intercommunalité.

Le conseil municipal considérant par ailleurs, que l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes non compétentes mais couvertes par une carte communale y compris les communes situées dans un EPCI continue à relever des Services de l'Etat, décide donc de refuser le transfert automatique de la compétence en matière d'instructions des documents d'urbanisme à l'EPCI nouvellement fusionné.

### **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS :**

Après lecture du courrier de M. le Préfet relatif à l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs ayant droit en poste dans le département et fixé par le Préfet, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur les taux proposés en 2016.

### **DESIGNATION DE DELEGUES OU ELU REFERENT :**

AU SIAEP VASO : Un seul suppléant ayant été nommé pour siéger au syndicat d'alimentation en eau potable des Vallées de la Serre et d'Olt, Mme Alexandra VISIER est désigné en tant que 2<sup>ème</sup> suppléant à la demande du SIAEP.  
Au SMBV2A : La commune adhère au syndicat mixte du Bassin Versant Aveyron Amont et doit désigner un élu référent et un suppléant pour y siéger. M. Sébastien BOUSSAC est désigné en tant que délégué titulaire et Mme Audrey ANDRE en tant que déléguée suppléante.

## QUESTIONS DIVERSES :

**Lotissement La Sagne :** Demande de riverains qui souhaitent l'abatage de marronniers au motif qu'ils sont en mauvais état et menace la sécurité des riverains. Cette question sera examinée après constatation effective de l'insécurité publique des lieux.

**Bar « Le Campagnac » :** Accord est donné au Bar « Le Campagnac » d'installer une terrasse couverte « amovible » sur la Place du Triadou sous réserve du respect de l'arrêté municipal existant.

**Cœur de Village :** Sébastien Boussac indique que le programme de voirie 2017 doit être arrêté pour la CCLS en fonction du projet Cœur de village notamment des aménagements de la Place du Barricourt qu'il convient de finaliser.

### **Devis projets :**

Les devis d'éclairage du terrain de pétanque, du stade municipal, du lotissement Le Devez sont présentés par Alexandra Visier qui indique que des aides du SIEDA peuvent être affectées à ces travaux neufs allant jusqu'à 20 % avec aide financière possible d'organismes départementaux tels que le DAF (district Aveyron football) pour le stade si le projet est en conformité avec la réglementation en vigueur en matière d'éclairage des équipements sportifs.

Projet d'installation du local du conseil municipal des jeunes dans l'annexe du local Croix-Rouge actuel.

Repas du CCAS fixé au 17/12/2016 et repas de l'APE et fête de l'école après le 15 décembre dans la salle d'animations culturelles.